

DEPARTEMENT DU RHONE  
commune de Juliénas

# Plan local d'urbanisme

# PLU

Pièce n°7:



Note de  
présentation  
des annexes  
sanitaires

<b>Mis en révision le</b>	<b>19 Janvier 2000</b>
<b>Arrêté le</b>	<b>31 Août 2005</b>
<b>Approuvé le</b>	<b>20 Décembre 2006</b>
<b>Exécutoire à compter du</b>	<b>05 Février 2007</b>

# SOMMAIRE

	<b>PAGE</b>
<b>CHAPITRE 1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE</b>	<b>1</b>
1 La situation actuelle	1
2 Les incidences de la révision du PLU	2
<b>CHAPITRE 2 – DESSERTE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>	<b>4</b>
1 La situation actuelle	4
2 Les incidences de la révision du PLU	5
<b>CHAPITRE 3 – COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS</b>	<b>7</b>
1 Les ordures ménagères	7
2 La déchetterie intercommunale	7
3 La collecte sélective	7
4 Les services et l'urbanisation du PLU	7

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols de JULIENAS et la transformation du dossier en Plan Local d'Urbanisme selon les dispositions de la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, une note de présentation des annexes sanitaires a été établie.

Elle concerne successivement :

- L'alimentation de la Commune en eau potable
- La desserte en assainissement
- La collecte et le traitement des déchets

\*\*\*\*\*

## **CHAPITRE 1 – ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

### **1 LA SITUATION ACTUELLE**

#### **1.1 Les ressources**

La Commune de JULIENAS est alimentée en eau potable par le Syndicat Intercommunal des EAUX du MACONNAIS-BEAUJOLAIS.

Les ressources en eau du Syndicat du Mâconnais-Beaujolais dépendent de deux zones de captages exploitées en commun respectivement avec :

- Le Syndicat du Haut-Beaujolais à Saint Symphorien d'Anelles (capacité totale de pompage : 220 m<sup>3</sup>/h),
- Le Syndicat de Saône-Grosne à Crêches sur Saône (capacité totale de pompage : 200 m<sup>3</sup>/h).

Ces installations sont à même de subvenir aux besoins en eau des collectivités concernées dont celle de JULIENAS.

En ce qui concerne les ressources, il convient de rappeler que dans les décennies antérieures, un appoint était constitué par différentes sources situées à l'Ouest du hameau de Vaux, sur le territoire communal de JULIENAS : source Perrachon, source BUE,  
- sources Gauthier et Soubleton pour les captages complémentaires,  
et source Coligny.

Aujourd'hui cette ressource est abandonnée.

## **1.2 Les réseaux (pour le détail cf. carte au 1/5000)**

L'alimentation en eau de JULIENAS dépend de trois services de distribution :

### ➤ Le moyen et le bas service

A partir des captages de la Saône (Crêches sur Saône), l'eau est refoulée successivement dans le réservoir général bas-service de Saint Amour (capacité 1.000 m<sup>3</sup> TP 271,70) puis dans celui du moyen service du Bessay en limite des communes de JULIENAS et de Saint Amour (capacité 900 m<sup>3</sup> TP 380,00).

Une conduite de 100 mm branchée sur ce réservoir moyen service, alimente le bourg. Elle constitue également l'ossature du réseau qui assure la desserte de la partie Est de la commune et la vallée du Cotoyon jusqu'au hameau de Vaux.

### ➤ Le haut service Nord

Ce service organisé autour d'un petit réservoir de 100 m<sup>3</sup> (cote TP 450 NGF), de la station-relais de Saint Vérand et d'une conduite d'adduction de 60 mm à partir de Pruzilly est très faiblement dimensionné.

L'alimentation des petits hameaux du Bessay, des Fouillouses de Haute Combe et de la Ville, est assurée mais la pénurie est constatée sur les points hauts de la commune voisine.

## **1.3 La défense incendie**

A JULIENAS la défense incendie est assurée par le Centre de Première Intervention (C.P.I.) des sapeurs-pompiers et éventuellement en appui par le centre de secours de Fleurie qui est très proche.

La commune dispose aussi :

- des poteaux incendie répartis sur le réseau d'adduction d'eau potable (cf. plan),
- des réserves d'eau (réservoirs, piscines ...),
- et de la présence de deux cours d'eau (La Mauvaise surtout et Le Cotoyon) permettant des puisages en cas de nécessité,
- pour le hameau de Vaux, il existe un premier réservoir de 150 m<sup>3</sup> (qui ne sert plus pour l'alimentation en eau potable) et un deuxième réservoir de 150 m<sup>3</sup> également soit au total une réserve de 300 m<sup>3</sup> disponibles en cas d'incendie.

## **2 LES INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU**

### **2.1. Les perspectives d'évolution**

Les nouvelles dispositions du PLU orientent JULIENAS vers un développement modéré privilégiant un urbanisme équilibré, qualitatif beaucoup plus que quantitatif.

- La population du dernier recensement (Mars 1999) était de 792 habitants (population sans les doubles comptes) et 805 habitants en population totale,

- La population possible à terme est de l'ordre de 900 habitants soit une centaine de nouveaux résidents.

Au niveau des activités artisanales, il n'y a pas d'entreprise grande consommatrice d'eau.

## **2.2. Au niveau des ressources**

Les captages du Syndicat du Maconnais-Beaujolais peuvent subvenir à moyen terme aux besoins de la commune de JULIENAS d'autant que la création de nouveaux puits est tout à fait possible sur le site de Creches sur Saône en cas de besoin.

A titre indicatif en 1999, le fermier a facturé près de 33.200 m<sup>3</sup> d'eau aux 314 abonnés de JULIENAS ; si l'on considère le ratio de 2,5 personnes par abonné, on arrive à une consommation de 115 litres par jour et par habitant tout à fait dans la moyenne des localités de cette ville.

## **2.3. Les aménagements complémentaires du réseau d'eau potable**

- Des efforts d'équipement et de renforcement ont déjà été engagés au cours des mandatures précédentes permettant ainsi de faire face à l'évolution des besoins les plus notoires (lotissements, zones d'activités, équipements).
- Les zones d'urbanisation future (AU et AUa) du bourg de JULIENAS et de VAUX pourront toutes être maillées aux infrastructures actuelles.
- La suppression des branchements en plomb : Afin de respecter les dispositions de la Loi sur l'eau et les éventuels risques de saturnisme – si les précautions élémentaires ne sont pas prises – tous les branchements en plomb qui pourraient subsister, y compris dans les parties privatives, seront progressivement supprimés.

**En conclusion** pour l'eau potable, les efforts déjà entrepris par les collectivités locales pour améliorer les ressources en eau potable de JULIENAS et sa distribution ont déjà élevé le niveau de services offert à la population.

Les options d'aménagement de la révision du PLU conforteront ces efforts d'organisation, amélioreront l'homogénéité des réseaux et contribueront à rentabiliser les investissements.

## **CHAPITRE 2 – DESSERTE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

### **1 LA SITUATION ACTUELLE**

#### **1.1. La structure du réseau (cf. plan au 1/5000 pour le détail)**

Plusieurs antennes structurent le réseau communal :

- La première relie le bourg de JULIENAS au hameau de VAUX en suivant le vallon de Cotoyon,
- La seconde concerne le secteur des Capitans et la partie sud du bourg,
- La troisième dessert les Paquelets puis longe la rivière la Mauvaise et rejoint la première antenne à la confluence de Cotoyon.

➤ Le réseau unitaire : au bourg de JULIENAS et au hameau de VAUX, le réseau collectif d'assainissement est de type unitaire.

Le réseau du bourg est la partie la plus ancienne du réseau de JULIENAS;

Les parties unitaires reçoivent aussi les eaux des voiries, des espaces publics, des toitures des immeubles ainsi que les eaux de ruissellement des bassins versants viticoles situés en amont bourg.

➤ Le réseau séparatif : le reste du réseau d'assainissement collectif est en SEPARATIF, seules les eaux usées des habitations des différents quartiers ou hameaux se rejettent dans le réseau.

#### **1.2. L'unité d'épuration**

Pour traiter les effluents collectés, la commune de JULIENAS dispose d'une station d'épuration dimensionnée pour 850 équivalents-habitants et qui a été construite en 1987 au lieudit "Les Tournets" en limite Sud –Est de JULIENAS.

Les boues produites par la station d'épuration étaient jusqu'en 2001 épandues sur les terrains d'un agriculteur local et les eaux traitées rejetées à la rivière limitrophe, la Mauvaise.

L'amélioration actuelle consiste à obtenir des boues de "meilleure qualité" afin de diversifier les débouchés (rhyzo-compostage de 400 m<sup>2</sup>) à côté de la station d'épuration.

## **2 LES INCIDENCES DE LA REVISION DU PLU**

### **2.1. Les perspectives d'évolution**

Comme nous l'avons vu précédemment pour l'alimentation en eau potable, les perspectives d'évolution de JULIENAS restent limitées à court et à moyen terme (2010/2015).

Dans le cadre de la révision du PLU, la possibilité de raccordement des sites à urbaniser aux différentes infrastructures, dont le réseau collectif d'assainissement, a été un critère important.

- Les réserves pour l'urbanisation (AUa) : Les sites retenus dans la révision du PLU peuvent donc tous être raccordés aux infrastructures existantes et la mise en œuvre d'un réseau séparatif – eaux usées d'un côté et eaux pluviales de l'autre – sera la règle dans les nouvelles opérations (exemple : les lotissements ou opérations groupées).
- Pour les réserves à plus long terme (AU) : Il n'y a pas d'obligation de desserte immédiate de la part de la collectivité locale pour les réserves à plus long terme (AU).
- L'étude du SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (cf. dossier disponible à la Mairie). : Parallèlement à la révision du PLU, le Conseil Municipal de JULIENAS a fait étudier le Schéma Directeur d'Assainissement de la commune avec notamment :
  - l'établissement d'un zonage d'assainissement qui précise les parties du territoire communal relevant de l'assainissement collectif et le reste relevant de l'assainissement individuel avec étude des sols,
  - l'enquête : "assainissement individuel"
  - et l'étude des ruissellements d'eaux pluviales sur versant.

Une concertation étroite entre les deux dossiers PLU et ZONAGE D'ASSAINISSEMENT tout particulièrement a permis une cohérence d'ensemble pour les propositions d'avenir.

### **2.2. Vers la création de nouvelles unités d'épuration**

Pour les hameaux actuellement non desservis et posant des difficultés sanitaires et/ou techniques, la révision du PLU a été l'occasion de définir des emplacements réservés pour créer de nouvelles unités d'épuration adaptées au contexte spécifique.

C'est ainsi qu'ont été précisées les réserves foncières des Grandes Terres et des Chers au Nord-Ouest du bourg.

### **2.3. Vers la meilleure maîtrise des eaux de ruissellement sur versant**

Des études approfondies bassin-versant par bassin-versant des secteurs viticoles les plus sensibles en amont du bourg de JULIENAS ont aussi permis d'établir une synthèse des sites de concentration d'eaux de ruissellement (et des matériaux).

Ces études ont donc permis de justifier la mise en œuvre d'une politique d'ensemble, cohérente, avec de nombreux emplacements réservés pour des aménagements hydrauliques.

Ces aménagements sont réalisés progressivement dans le contexte de l'Intercommunalité sachant que la commune de JULIENAS a bien montré sa volonté d'aboutir par les propositions inscrites dans la révision du PLU.

### **2.4. Les évolutions pour les effluents viticoles**

A compter de 2005, de nouvelles dispositions seront à mettre en œuvre pour mieux maîtriser le traitement des effluents d'origine viticole :

- Epannage si les terres sont disponibles, avec plan d'épannage,
- Raccordement à la station d'épuration après autorisation et si les capacités sont suffisantes,
- L'établissement d'une mini station d'épuration si la station d'épuration est à saturation.

Actuellement les études sont en cours pour préciser par siège d'exploitation ceux qui rejettent les effluents à la station d'épuration et les autres (épannage fixe, épannage mobile ou station autonome privée).

Au mois de mai 2006, 13 exploitations agricoles sont raccordées à la station d'épuration et leurs effluents sont de 350 m<sup>3</sup> au total par an avec naturellement des pointes aux mois de Septembre – Octobre.

Pour les mises au normes, le dépôt des dossiers doit être fait – en principe – pour le 30 juin 2006, dans la perspective d'être éligibles pour les subventions ; si le dossier est accepté, le pétitionnaire dispose alors de 2 ans pour la réalisation des travaux.

Enfin, en l'absence de dossier déposé au 30 juin 2006, la mise aux normes interviendra dès le 1<sup>er</sup> octobre 2006 assortie d'un contrôle par les services compétents.



## **CHAPITRE 3 – COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS**

### **1 LES ORDURES MENAGERES**

#### **1.1 La collecte**

La Commune de JULIENAS bénéficie d'un système de collecte des ordures ménagères dans le cadre de la communauté de communes de la région de BEAUJEU.

La fréquence des collectes est de 1 fois par semaine pour la totalité du territoire de JULIENAS et de 2 fois par semaine pour le bourg et les hameaux limitrophes tels le Fief, Janroux, Les Berthets, Les Poupets, La Bottière...

#### **1.2 L'élimination**

L'élimination des ordures ménagères s'effectue en usine d'incinération : la Communauté de Communes est en effet membre du SICTOM SYTRAIVAL qui se charge de cette prestation.

### **2 LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE**

En bordure de la zone d'activités artisanales, une déchetterie intercommunale a été aménagée pour l'accueil des autres déchets et des encombrants : il y a trois déchetteries sur le Canton dont une implantée à JULIENAS;

Une partie des déchets fait d'ailleurs l'objet d'un recyclage.

### **3 LA COLLECTE SELECTIVE**

Dans le cadre de l'Intercommunalité a été organisée une collecte sélective avec des points d'apport volontaire : verre, cartons, piles usagées, huiles. Le verre est recyclé par les verriers de la plaine du Forez dans la Loire.

### **4 LES SERVICES ET L'URBANISATION DU PLU**

Dans l'ensemble les services offerts à la population fonctionnent d'une façon satisfaisante et ils seront étendus aux futurs quartiers prévus dans le cadre de l'urbanisation du PLU;

Quant à la fréquence des collectes d'ordures ménagères il n'est pas envisagé de changer le nombre des tournées hebdomadaires ni leur aire géographique.